

Vu pour être annexé à la délibération DEL_2025_112 du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2025.

Le Maire - Catherine BASTARD




La secrétaire de séance - Josette CHAMBOUX

THONON
agglomération

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2024



THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	11
1.6.	Eaux traitées	11
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	11
1.6.2.	Production	12
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	14
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	15
1.6.5.	Autres volumes	15
1.6.6.	Volume consommé autorisé	16
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	16
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	17
2.1.	Modalités de tarification	17
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	20
2.3.	Recettes	24
3.	Indicateurs de performance	26
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	26
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	28
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	28
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	29
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	29
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	30
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	30
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	32
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	32
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	32
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	33
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	34
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Branchements en plomb	35
4.2.	Montants financiers	35
4.3.	État de la dette du service	35
4.4.	Amortissements	35
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	35
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	36
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	37
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	37
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : THONON AGGLOMERATION
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélevement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armo, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 17/12/2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 26/09/2023 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 97 077 habitants au 31/12/2024 (95 635 au 31/12/2023).

Commentaire : Données INSEE 2022

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 35 123 abonnés au 31/12/2024 (35 029 au 31/12/2023).

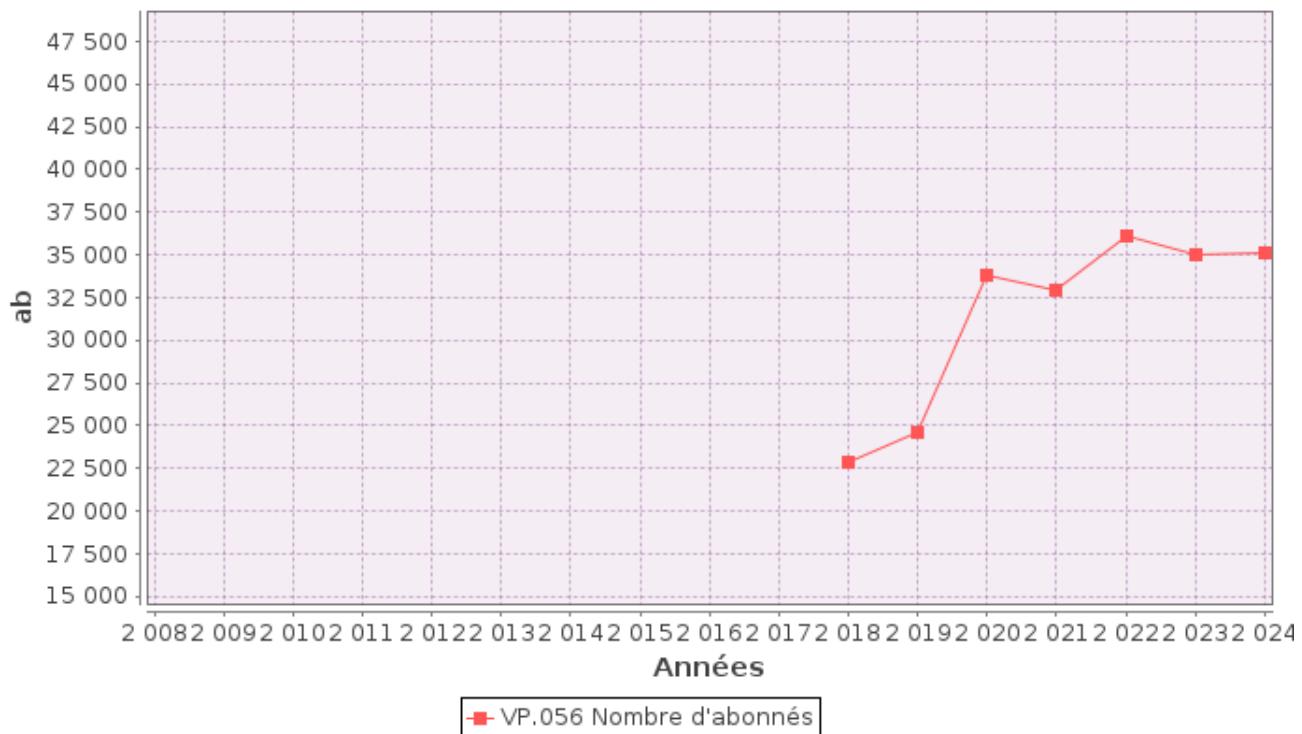
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Allinges	2007			2046	
Anthy-sur-Léman	1184			1204	
Armoy	682			691	
Ballaison	730			736	
Bons-en-Chablais	2695			2850	
Brenthonne	543			539	
Cervens	511			531	
Chens-sur-Léman	1803			1809	
Douvaine	2993			2903	
Draillant	442			448	
Excenevex	798			789	
Fessy	497			499	
Loisin	882			883	
Lully	341			346	
Lyaud	778			776	
Margencel	1031			1020	
Massongy	853			843	
Messery	1224			1274	
Nernier	340			337	
Orcier	498			498	
Perrignier	865			887	
Sciez	3225			3200	
Thonon-les-Bains	7243			7123	
Veigy-Foncenex	2193			2202	
Yvoire	671			689	
Total	35 029			35 123	0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,03 abonnés/km au 31/12/2024 (40,92 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,76 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,73 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 158,41 m³/abonné au 31/12/2024. (168,57 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



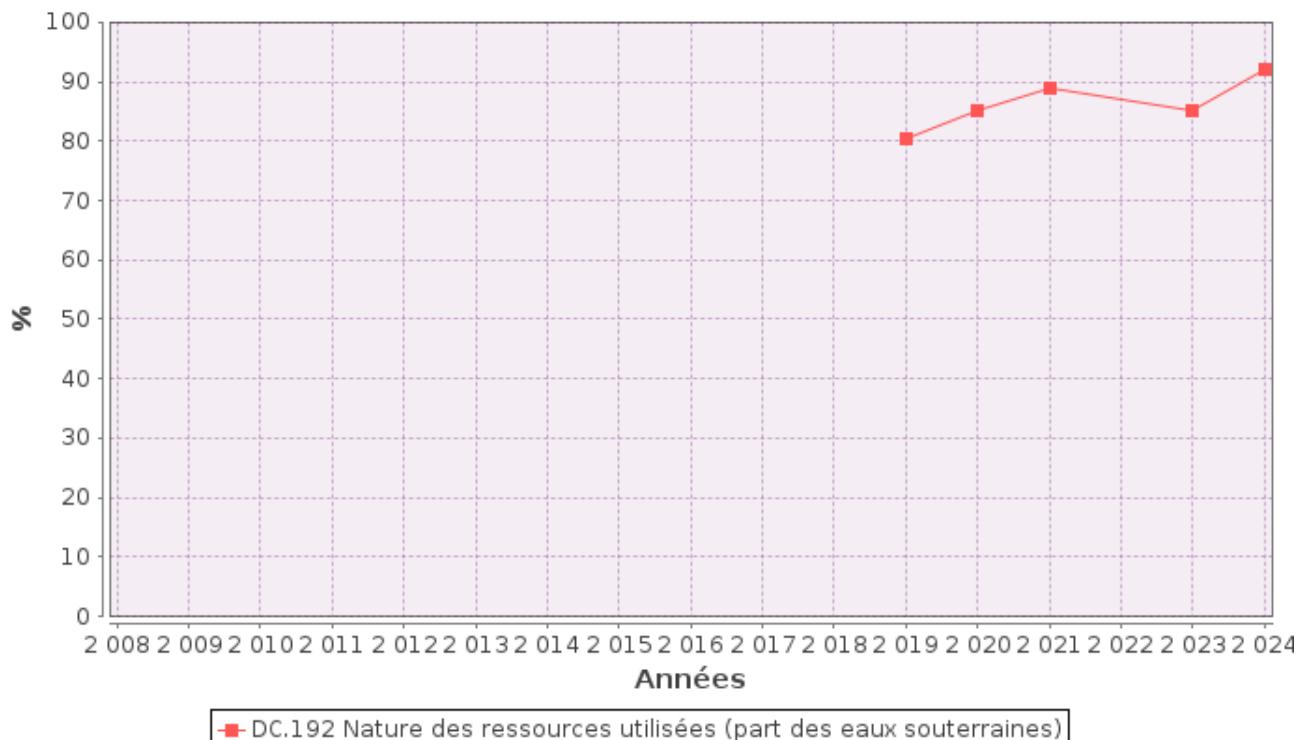
Le service public d'eau potable prélève 7 352 554 m³ pour l'exercice 2024 (7 553 944 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Captage des Ecoles (Draillant)			236 768	313 018	32,2%
Pompage de Draillant			366 211	137 776	-62,4%
Captage des Moises (Draillant)			842 243	1 100 714	30,7%
Captage de Gros-Perrier			65 343	149 902	129,4%
Captage des Chambrettes			18 273	20 039	9,7%
Captage des Marcy			41 221	62 569	51,8%
Captage des Verdets			27 603	18 535	-32,9%
Captage des Chavannes			26 404	26 395	-0%
Captage du Sommet du Village			3 232	2 367	-26,8%
Captage des Mouilles			18 887	26 911	42,5%
Captage du Marais de Mesinges			0	0	___%
Captage de La Folle Aval			341 139	330 721	-3%
Captage de Poussière			0	0	___%
Captage du forage des Contamines			183 585	165 906	-9,6%
Captage des Salées			21 010	21 387	1,8%
Captage du Puits Saint Didier			71 195	164 205	130,6%
Captage de La Mouille			0	0	___%
Forage de Pré Marlivaz			0	0	___%
Captage de bois d'anthy			184 371	123 546	-33%
Captage des Granges			7 457	3 243	-56,5%
Captage de La Folle Amont			0	0	___%
Captage du Châble			253 385	272 237	7,4%
Captage de Favre			104 605	99 198	-5,2%
Captage de Ripaille			84 880	2 073	-97,6%
Captage des Blaves			2 186 183	2 352 907	7,6%
Captage de Voua de Ly			223 144	153 413	-31,2%
Captage de Fontaine Couverte			82 072	88 474	7,8%
Captage des Favrats (Orcier)			8 981	10 785	20,1%

Captage de Prat Quemont (Allinges)			281 598	357 009	26,8%
Captage du Pont du Mouche (Orcier)			0	0	___%
Captage de Chavanne (Armoy)			24 640	28 141	14,2%
Captage de Gresy (Armoy)			73 035	77 276	5,8%
Captage de La Deserte (Armoy)			0	0	___%
Captage de l'Epinguy (Orcier)			274 374	300 260	9,4%
Captage de Grande Fontaine (Armoy)			27 079	30 114	11,2%
Pompage des Prés Chappuis (Douvaine)			245 368	250 896	2,2%
Pompage du Lac Léman (Yvoire)			1 229 658	662 537	-46,1%
Total			7 553 944	7 352 554	-2,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 92%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

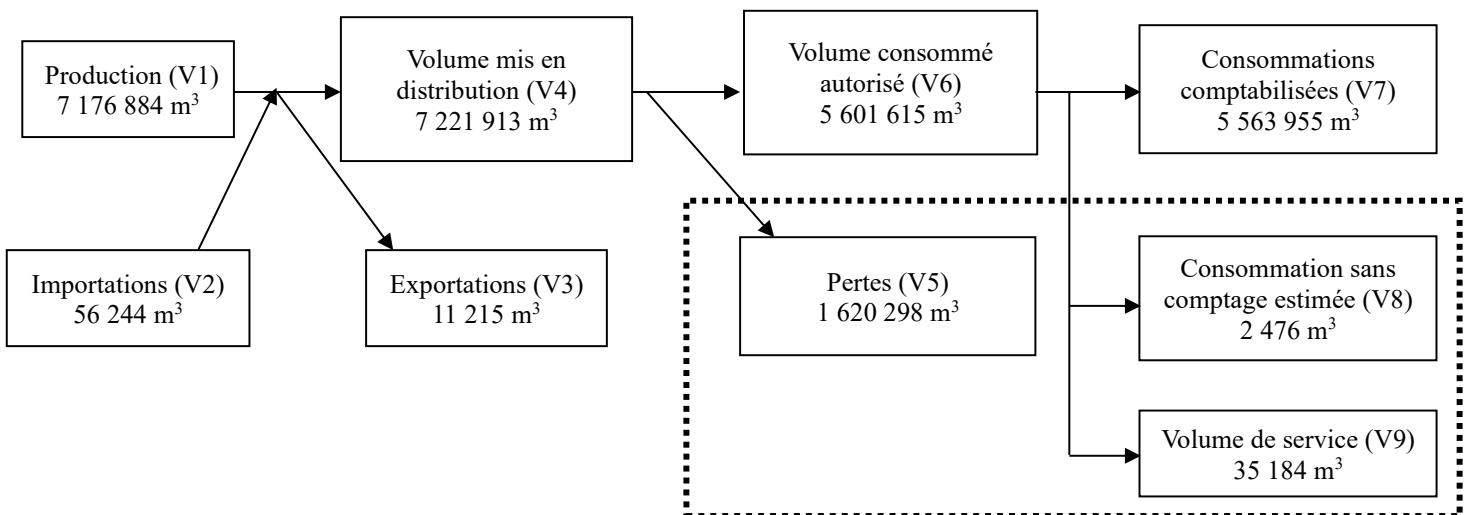


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production



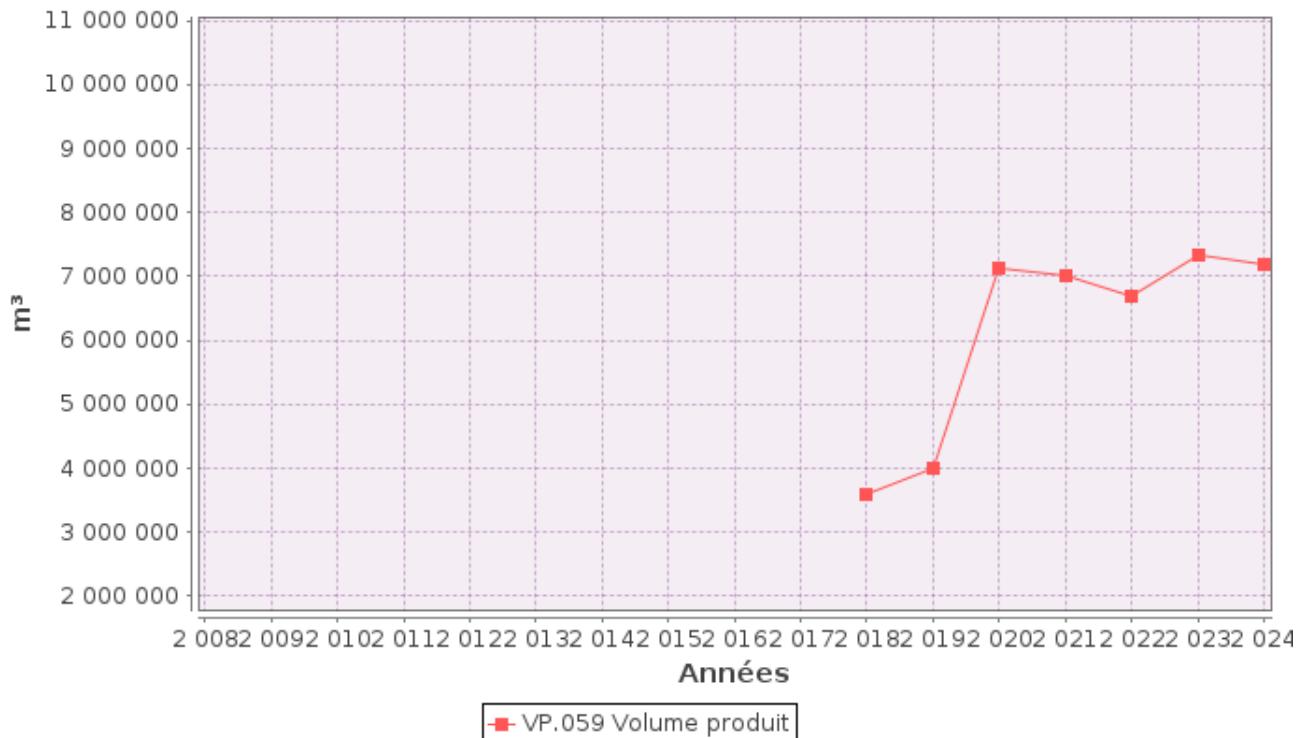
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	
Station de traitement de Chevilly	Préfiltration – ultra filtration – ozonation – Filtre à charbon actif en grains – Chloration
Type de traitement (cf. annexe)	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Captage des Ecoles (Draillant)	189 032	284 376	50,4%	100
Pompage de Draillant	366 210	137 776	-62,4%	100
Captage des Moises (Draillant)	836 203	1 093 727	30,8%	100
Captage de Gros-Perrier	65 343	149 902	129,4%	60
Captage des Chambrettes	18 273	20 039	9,7%	80
Captage des Marcy	41 221	62 569	51,8%	60
Captage des Verdets	27 603	18 535	-32,9%	80
Captage des Chavannes	26 404	26 395	-0%	60
Captage du Sommet du Village	3 232	2 367	-26,8%	80
Captage des Mouilles	18 887	26 911	42,5%	60
Captage du Marais de Mesinges	0	0	____%	60
Captage de La Folle Aval	341 139	330 721	-3%	80
Captage de Poussière	0	0	____%	60
Captage du forage des Contamines	183 585	165 906	-9,6%	80
Captage des Salées	21 010	21 387	1,8%	60
Captage du Puits Saint Didier	71 195	164 205	130,6%	60
Captage de La Mouille	0	0	____%	60
Forage de Pré Marlivaz	0	0	____%	80
Captage de bois d'anthy	184 371	123 546	-33%	80
Captage des Granges	3 648	2 318	-36,5%	60
Captage de La Folle Amont	0	0	____%	80
Captage du Châble	253 385	272 237	7,4%	60
Captage de Favre	104 605	99 198	-5,2%	60
Captage de Ripaille	84 880	2 073	-97,6%	80
Captage des Blaves	2 186 183	2 352 907	7,6%	80
Captage de Voua de Ly	223 144	153 413	-31,2%	80
Captage de Fontaine Couverte	82 072	88 474	7,8%	80
Captage des Favrats (Orcier)	8 981	10 785	20,1%	100
Captage de Prat Quemont (Allinges)	281 598	357 009	26,8%	100
Captage du Pont du Mouche (Orcier)	0	0	____%	100
Captage de Chavanne (Armoy)	24 640	28 141	14,2%	100
Captage de Gresy (Armoy)	73 035	77 276	5,8%	100
Captage de La Deserte (Armoy)	0	0	____%	100
Captage de l'Epinguy (Orcier)	236 612	264 048	11,6%	100
Captage de Grande Fontaine (Armoy)	27 079	30 114	11,2%	100

Pompage des Prés Chappuis (Douvaine)	245 368	250 896	2,2%	100
Pompage du Lac Léman (Yvoire)	1 102 908	559 633	-49,3%	100
Total du volume produit (V1)	7 331 846	7 176 884	-2,1%	86,32



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Annemasse Agglo	267 713	56244	-79%	
Services Industriels de Genève	0	0		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	267 713	56 244	-79%	80

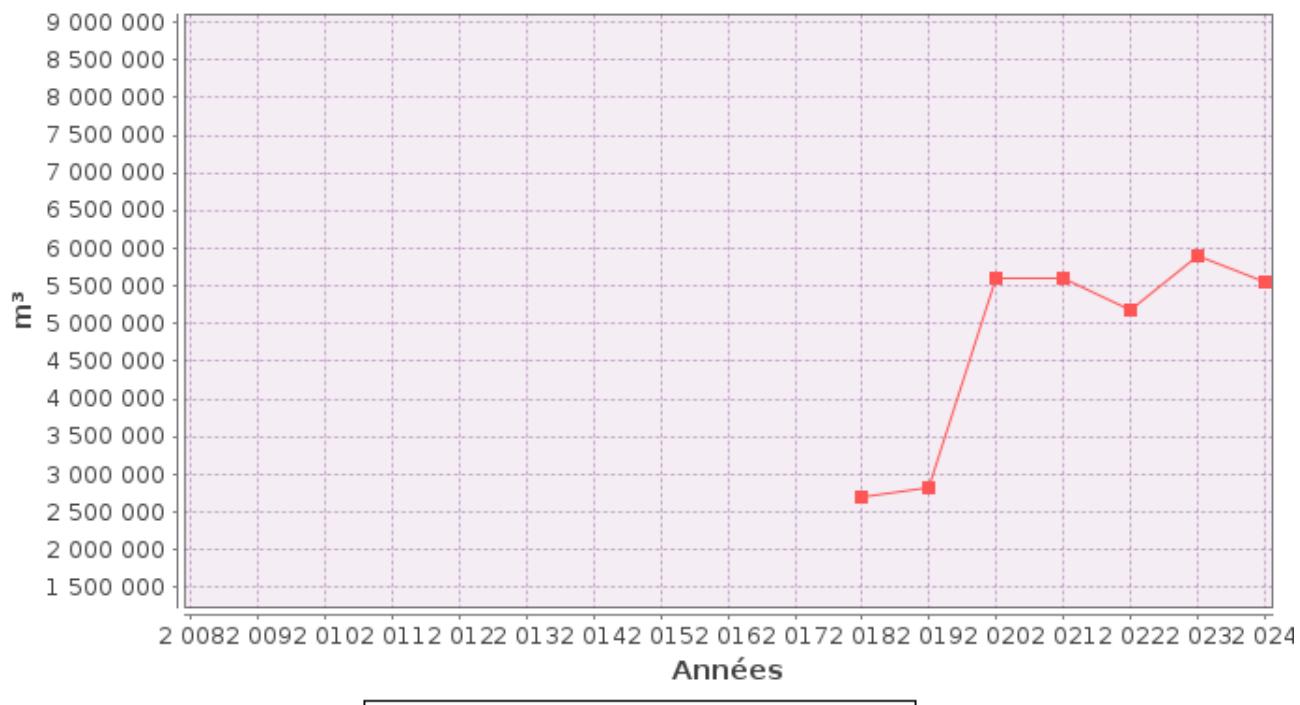
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	5 904 963	5 563 955	-5,8%
Abonnés non domestiques	0	0	_____ %
Total vendu aux abonnés (V₇)	5 904 963	5 563 955	-5,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	29 107	11 215	-61,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 011	2 476	23,1%
Volume de service (V9)	88 524	35 184	-60,2%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5 995 498	5 601 615	-6,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 856 kilomètres au 31/12/2024 (856 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut

également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Ex-commune de Le Lyaud et Thonon :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	45 €	45 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,13 €/m ³	1,13 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,056 €/m ³	0,056 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	____ €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

Ex-commune de Anthy :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	45 €	45 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,13 €/m ³	1,13 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	____ €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

Ex-commune de ex-SEMV :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	62 €	62 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,043 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	___ €/m ³
	VNF Prélèvement	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

EAU POTABLE - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 10,00 %)

Diamètre (mm)	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon)	Secteur Ouest (22 autres communes)
15	45,00	62,00
20	47,00	91,17
25	61,30	113,04
30	63,72	136,16
40	83,78	177,48
50	95,18	223,67
60	124,20	263,79
70	126,02	290,54
80	127,85	330,66
90	132,69	372,00
100	137,53	410,88
150	161,86	517,88

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe revenant à la collectivité : Thonon, Anthy et Le Lyaud : 45.00€ HT

Commentaire concernant le montant HT de la part proportionnelle revenant à la collectivité : Thonon, Anthy, Le Lyaud : 180.60 € HT

Commentaire concernant le taux de TVA : 10% sur la "location compteur" qui passera à 10% avec l'intitulé "abonnement compteur" à compter du 1^{er} juillet 2025

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Ex-commune de Le Lyaud et Thonon :

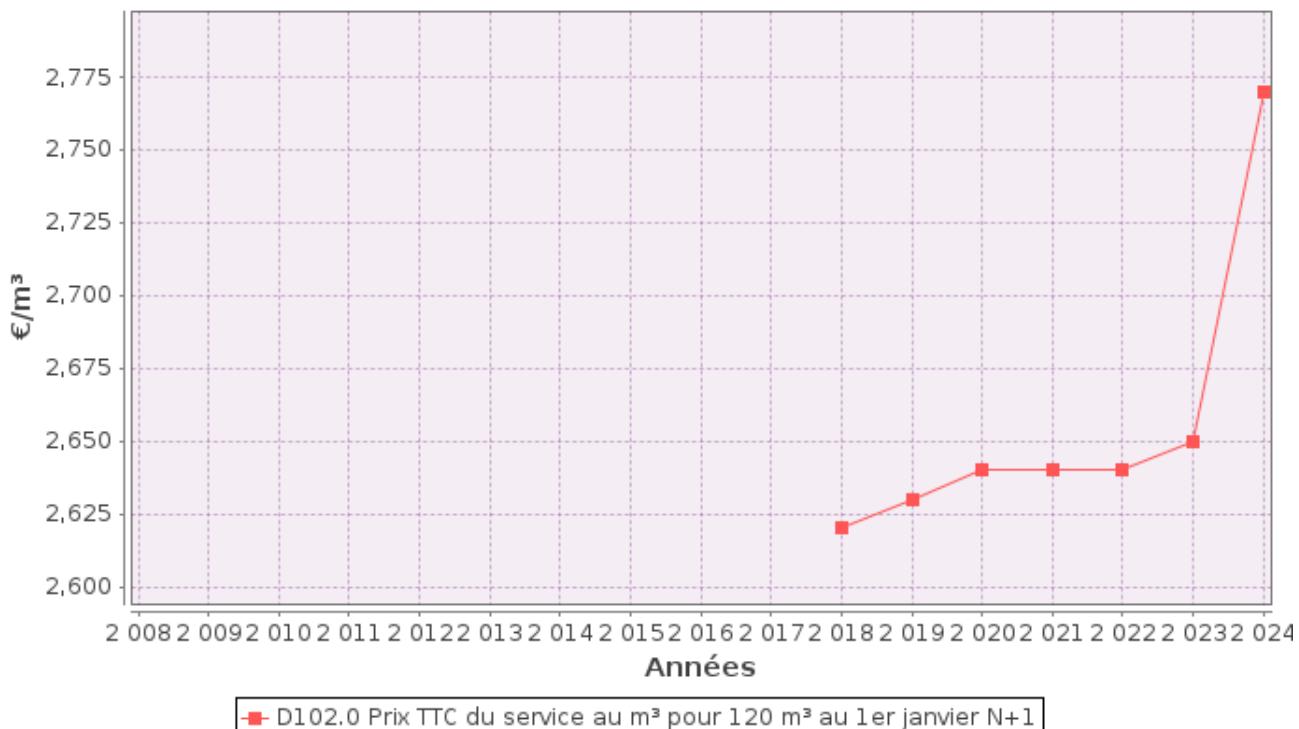
Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45,00	45,00	0%
Part proportionnelle	135,60	135,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	180,60	180,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,72	5,16	-23,2%
Redevance Agence de l'Eau	34,80	52,36	50,5%
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	14,25	15,15	6,40%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,76	73,11	31,1%
Total	236,36	253,71	7,34%
Prix TTC au m³	1,97	2,11	7,34%

Ex-commune de Anthy :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45,00	45,00	0%
Part proportionnelle	135,60	135,6	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	180,60	180,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	5,16	-46,2%
Redevance Agence de l'Eau	33,60	52,8	57,1%
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	14,40	15,15	5,21%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,80	73,11	24,34%
Total	239,40	253,71	5,98%
Prix TTC au m³	2,00	2,11	5,98%

Ex-commune de ex-SEMV :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62,00	62,00	0%
Part proportionnelle	192,00	192,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	254,00	254,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	5,16	-46,2%
Redevance Agence de l'Eau	33,60	52,80	57,14%
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	19,20	19,93	3,80%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63,60	77,89	22,5%
Total	317,60	331,91	4,5%
Prix TTC au m³	2,65	2,77	4,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Allinges	1.6	1.6
Anthy-sur-Léman	1.13	1.13
Armoy	1.6	1.6
Ballaison	1.6	1.6
Bons-en-Chablais	1.6	1.6
Brenthonne	1.6	1.6
Cervens	1.6	1.6
Chens-sur-Léman	1.6	1.6
Douvaine	1.6	1.6
Draillant	1.6	1.6
Excenevex	1.6	1.6
Fessy	1.6	1.6
Loisin	1.6	1.6
Lully	1.6	1.6
Lyaud	1.13	1.13
Margencel	1.6	1.6
Massongy	1.6	1.6
Messery	1.6	1.6
Nernier	1.6	1.6
Orcier	1.6	1.6
Perrignier	1.6	1.6
Sciez	1.6	1.6
Thonon-les-Bains	1.13	1.13
Veigy-Foncenex	1.6	1.6
Yvoire	1.6	1.6

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 5.250.721 m³/an (5.717.810 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : Depuis la prise de compétence « eau potable » par Thonon Agglomération au 1er janvier 2020, harmonisation tarifaire en cours sur les 25 communes. Changement

tarifaire au 1^{er} juillet 2025 avec convergence.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Année 2024

25400 - EAU POTABLE-CA THONON AGGLO

Exercice 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée					B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64198	Autres remboursements		11 900,26		11 900,26	
total chapitre 013	Atténuations de charges		11 900,26		11 900,26	-11 900,26
70111	Ventes d'eau aux abonnés		13 109 485,54	3 153 924,01	9 955 561,53	
701241	Recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique		1 976 892,65	652 589,06	1 324 303,59	
701251	Redevance pour prélevement sur la ressource en eau		465 954,98	139 489,71	326 465,27	
703	Ventes de produits résiduels		1 400,00		1 400,00	
704	Travaux		219 142,25		219 142,25	
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte		1 049 800,11	373 040,79	676 759,32	
7064	Locations de compteurs		2 127 634,96	207 131,76	1 920 503,20	
7065	Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement		191 856,00		191 856,00	
7068	Autres prestations de service		132 068,02	82 163,83	49 904,19	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	11 666 000,00	19 274 234,51	4 608 339,16	14 665 895,35	-2 999 895,35
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
7581	FCTVA		1 593,82		1 593,82	
7588	Autres		1,90		1,90	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante		1 595,72		1 595,72	-1 595,72
Total des recettes de gestion courante		11 666 000,00	19 287 730,49	4 608 339,16	14 679 391,33	-3 013 391,33
total chapitre 76	Produits financiers					
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		810,19		810,19	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 334,86		2 334,86	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		2 500,00		2 500,00	

Année 2023

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES					III	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	1 186,55	0,00	0,00	-1 186,55
64198	Autres remboursements	0,00	1 186,55	0,00	0,00	-1 186,55
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 661 000,00	8 960 722,93	4 102 969,52	0,00	-1 402 692,45
70111	Ventes d'eau aux abonnés	7 040 000,00	4 962 452,92	2 663 919,20	0,00	-586 372,12
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 415 000,00	834 616,90	645 274,60	0,00	-64 891,50
701251	Redevance prélevement ressource en eau	340 000,00	378 355,22	137 955,44	0,00	-176 310,66
703	Ventes de produits résiduels	0,00	4 388,04	0,00	0,00	-4 388,04
704	Travaux	295 000,00	414 138,94	0,00	0,00	-119 138,94
706121	Redevance modernisation des réseaux	700 000,00	416 889,26	368 983,39	0,00	-85 872,65
7064	Locations de compteurs	1 586 000,00	1 729 791,71	204 947,11	0,00	-348 738,82
7065	Produits commissions recouvr assainist	150 000,00	163 702,40	0,00	0,00	-13 702,40
7068	Autres prestations de services	135 000,00	56 251,01	81 889,78	0,00	-3 140,79
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	136,53	0,00	0,00	-136,53
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	72 509,19	0,00	0,00	0,00	72 509,19
748	Autres subventions d'exploitation	72 509,19	0,00	0,00	0,00	72 509,19
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,91	0,00	0,00	-1,91
7588	Autres	0,00	1,91	0,00	0,00	-1,91
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		11 733 509,19	8 961 911,39	4 102 969,52	0,00	-1 331 371,72
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 100,00	91 781,38	0,00	0,00	-90 681,38
7714	Recouvr créances admises en non valeur	0,00	1 808,08	0,00	0,00	-1 808,08
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 100,00	3 204,78	0,00	0,00	-2 104,78
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	84 905,01	0,00	0,00	-84 905,01
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 863,51	0,00	0,00	-1 863,51
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	108 636,50			-108 636,50
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	108 636,50			-108 636,50
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		11 734 609,19	9 162 329,27	4 102 969,52	0,00	-1 530 689,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	582 800,00	572 617,27			10 182,73
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	582 800,00	572 617,27			10 182,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		582 800,00	572 617,27			10 182,73
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		12 317 409,19	9 734 946,54	4 102 969,52	0,00	-1 520 506,87
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 649 474,92				

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 12 299 771,73 € (11 557 313,10 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	380	6	379	1
Paramètres physico-chimiques	381	0	379	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	98,4%	99,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	62%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

*Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution*

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

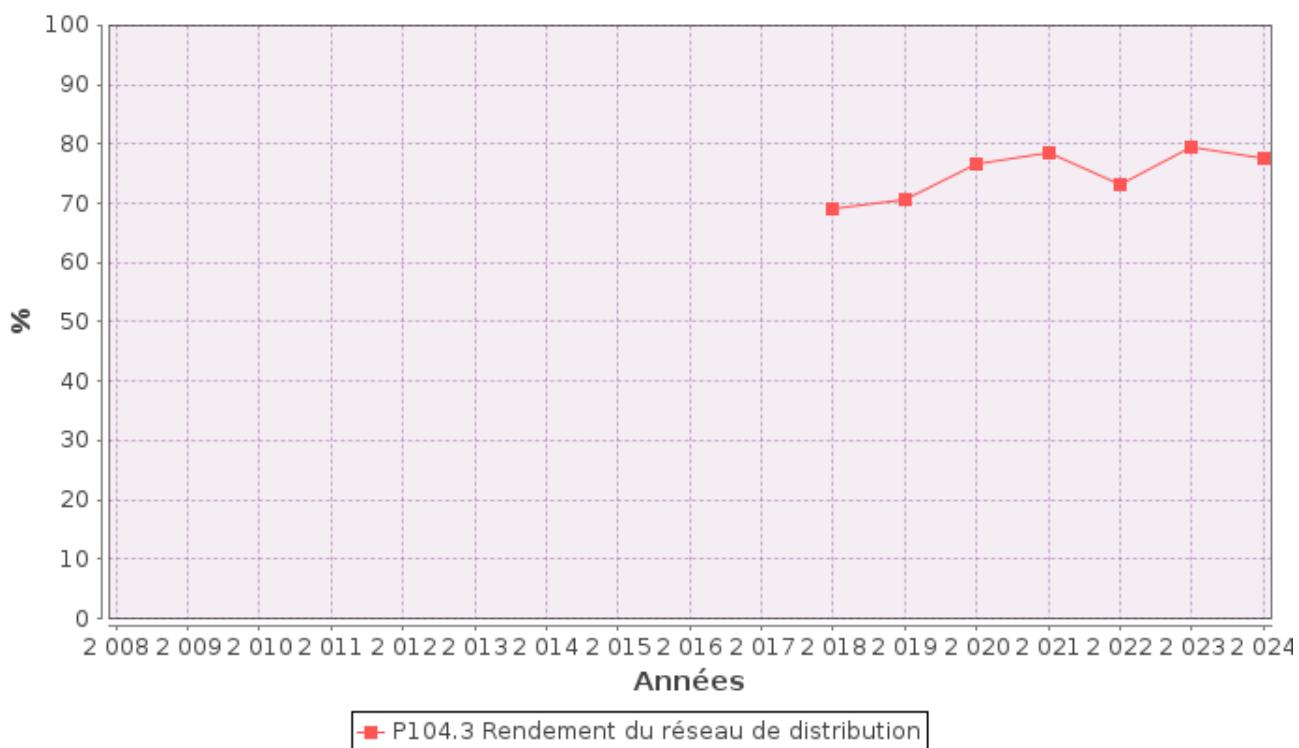
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	79,3 %	77,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,28	17,96
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78 %	77 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,3 m³/j/km (5,3 en 2023).

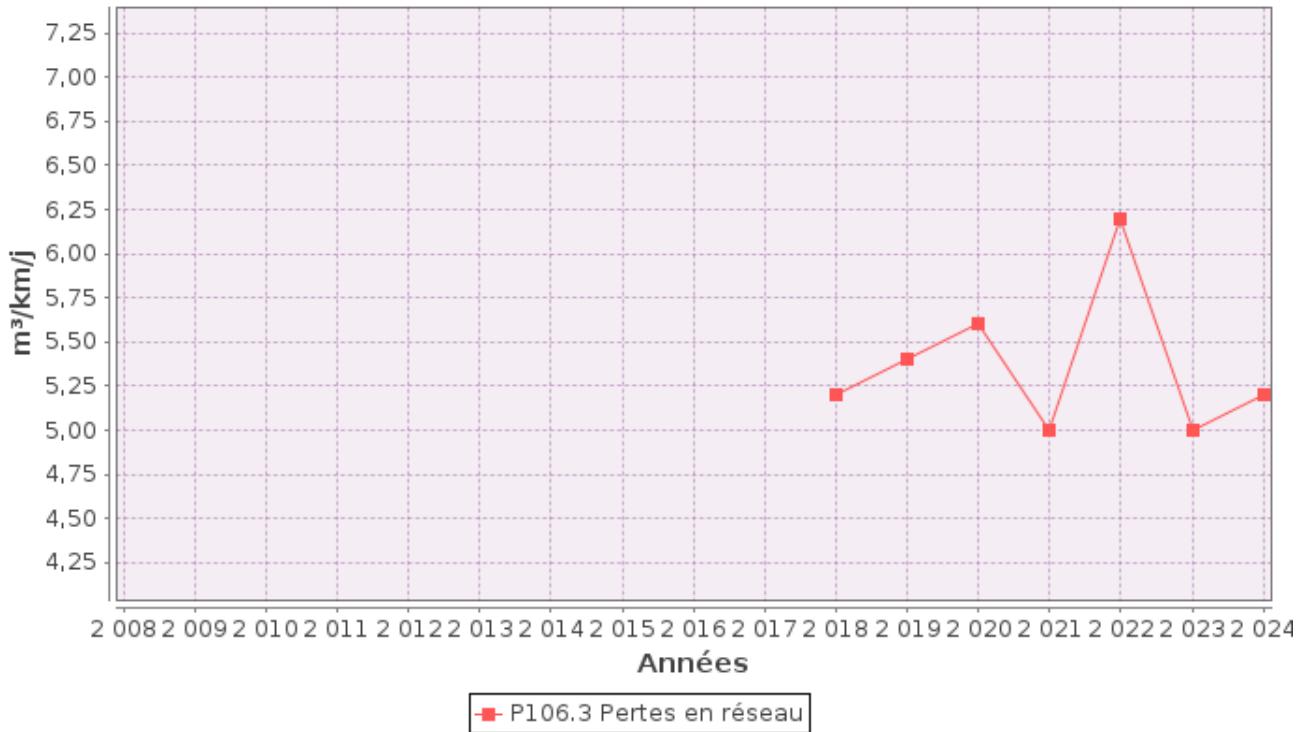
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 5,2 m³/j/km (5 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67%	0,31%	0,41%	0,51%	0,53%

Au cours des 5 dernières années, 22,6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,53% (0,51 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 86,3% (87,3% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 32 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (55 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,91 pour 1 000 abonnés (1,57 en 2023).

3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



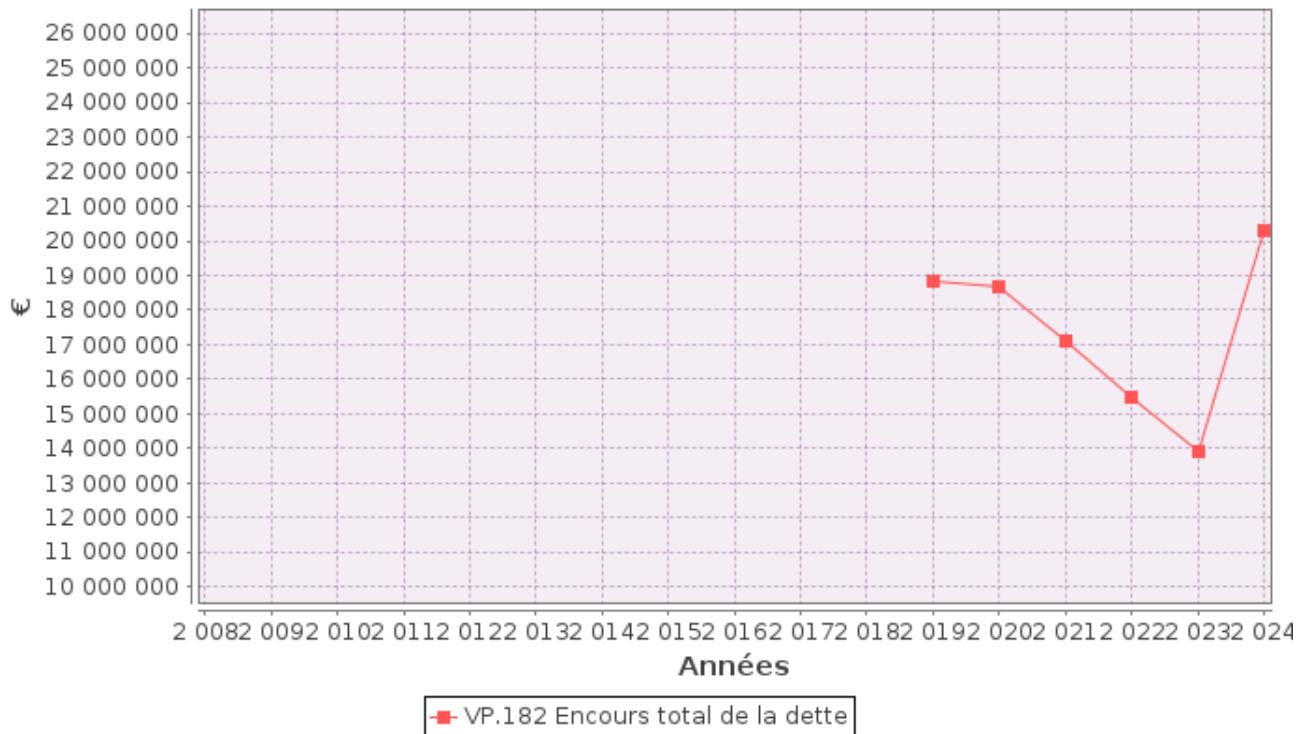
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	13 900 488,68	12 307 165
Epargne brute annuelle en €	1 558 469,55	7 159 381,97
Durée d'extinction de la dette en années	8,9	1,7

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 1,7 ans (8,9 en 2023).

Commentaire concernant l'épargne brute annuelle : erreur sur année 2023 : 5.483.132,21€ et année 2022 : 3.352.362,59€



3.8.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	163 657,39	316 363,26
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	11 068 470,34	12 280 028,57
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,48	2,58

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 2,58% (1,48 en 2023).

3.9.Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [] Oui [] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 169

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 4,81 pour 1000 abonnés (3,43 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 769 465	1 749 135
Montants des subventions en €	214 713	279 021
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	13 900 488,68	20 307 165
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 558 470
	en intérêts	469 874
		403 899

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 2 703 089.72 € (2 702 113.79 € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager

et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a abandonné et/ou versés à un fonds de solidarité 46 689,94 €, soit 0,0084 €/m³ pour l'année 2024 (0,0084 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	95 635	97 077
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,65	2,77
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,4%	99,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,3%	77,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,3	5,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5	5,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,51%	0,53%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	87,3%	86,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0084	0,0084
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,57	0,91
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	8,9	2,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,48%	2,58%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,43	4,81



THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00

www.thononagglo.fr

